



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juin 2023

Délibération n° 52-2023
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 28
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE / LUDOTHEQUE

Exposé des motifs :

Depuis le 1^{er} Juin 2021, la médiathèque et la ludothèque sont réunies dans un même bâtiment et sont une seule structure. Le règlement intérieur actuel n'est pas en adéquation avec cette réunification et notre mode de fonctionnement.

L'adoption d'un nouveau règlement intérieur permettra :

- D'uniformiser et simplifier les conditions d'utilisation et d'accès de la structure
- Améliorer sa lisibilité
- Faciliter la transversalité des offres culturelles
- Être en cohérence avec le projet culturel
- Être en adéquation avec notre fonctionnement actuel

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur présenté en annexe.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1

Vu le projet de règlement ci-annexé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le nouveau règlement intérieur de la médiathèque – ludothèque.

Pour copie certifiée conforme